

monnaie de cuivre (1). (Moniteur du 10 mai 1848.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique Un crédit supplémentaire de deux cent mille francs (fr. 200,000) est ouvert au budget du ministère des finances de l'exercice 1848, pour les frais de fabrication de monnaie de cuivre.

Ce crédit sera ajouté à celui de cent mille francs (fr. 100,000), ouvert à l'art. 10 du chapitre 1^{er} du budget précité.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des finances, M. VEYDT.

241. — 9 MAI 1848. — *Loi qui autorise la dissolution des conseils provinciaux* (2). (Monit. du 11 mai 1848.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Les conseils provinciaux seront dissous en vertu d'un arrêté royal. Les députations permanentes continueront leurs fonctions jusqu'à l'installation des députations élues par les nouveaux conseils.

Art. 2. Le roi déterminera l'époque de la réunion des collèges électoraux, à l'effet de procéder au renouvellement des conseils provinciaux, et celle de l'installation des nouveaux conseils, qui aura lieu avant le 15 octobre.

Art. 3. Dans la première session des conseils, il sera procédé au tirage au sort, pour régler l'ordre du renouvellement partiel, tant des conseillers que des membres de la députation permanente, conformément aux art. 93 et 100 de la loi provinciale du 30 avril 1836.

La première sortie aura lieu le premier mardi du mois de juillet 1850.

Art. 4. Les listes triples de candidats à former par les députations permanentes des conseils provinciaux pour les places de greffier, seront dressées dans les deux mois qui suivront la clôture de la première session.

Les titulaires actuels continueront provisoirement à remplir leurs fonctions.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle

soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de l'intérieur, M. CH. ROGIER.

242. — 9 MAI 1848. — *Arrêtés royaux qui accordent des brevets d'industrie* :

Au sieur Flamant (P. J.), domicilié à Bruxelles, chez le sieur Rosard, rue de la Pépinière, n° 6, un brevet d'invention de quinze années, pour un nouveau métier à tisser ;

Au sieur Schinz (Ed.), domicilié à Bruxelles, boulevard de l'Observatoire, n° 34, chez le sieur Maillet, son mandataire, un brevet d'invention de quinze années, pour un manomètre destiné aux chaudières à vapeur ;

Au sieur Kestemont (J. B.) fils, mécanicien, domicilié à Bruxelles, rue de Camusel, n° 24, un brevet d'invention de quinze années, pour une nouvelle pompe à incendie dite *accélératrice* ;

Au sieur Haubrechts (Ed.), domicilié à Bruxelles, rue du Marquis, n° 13, un brevet d'invention de quinze années, pour un nouveau procédé destiné à conserver les billes des chemins de fer. (Monit. du 15 mai 1848.)

243. — 9 MAI 1848. — *État dressé par le ministre de l'intérieur* (M. Ch. Rogier), en exécution de l'article 4 de la loi du 31 juillet et de l'arrêté royal du 7 août 1834, et indiquant le prix moyen du froment et du seigle pendant la semaine du lundi 1^{er} au samedi 6 mai 1848. (Monit. du 10 mai 1848.)

MARCHÉS RÉGULATEURS.	FROMENT.		SEIGLE.	
	Quant. vend. hectol.	Prix moyen. Fr. c.	Quant. vend. hectol.	Prix moyen. Fr. c.
Anvers,	19	18 21	125	10 35
Arlon,	378	15 12	49	10 80
Bruges,	534	16 87	183	11 61
Bruxelles,	2,550	19 18	273	11 06
Gand,	301	16 83	406	10 42
Hasselt,	167	18 75	961	11 40
Liège,	2,175	16 90	795	10 97
Louvain,	2,700	18 41	600	10 80
Mons,	1,040	17 83	310	9 70
Namur,	115	17 92	286	10 75
Total. . . .	9,977	3,958
Prix moyen.	17 97	10 66

(1) Présentation à la chambre des représentants par le gouvernement le 12 avril 1848. — Rapport par M. Cogels le 17. — Discussion et adoption le 22, à l'unanimité des 86 membres.

Rapport au sénat par M. Dumon-Dumortier le 28 avril. — Discussion le 4 mai, et adoption le 6, à l'unanimité des 33 membres.

(2) Présentation à la chambre des représentants par le gouvernement le 5 avril 1848. — Rapport par M. de Brouckère le 27. — Discussion et adoption le 28, à l'unanimité des 64 membres.

Rapport au sénat par M. d'Orechies le 3 mai. — Discussion le 4 et adoption le 6, à l'unanimité des 30 membres.